Société de Saint-Vincent de Paul
Conseil national du Canada
ISSN 2560-8258
Volume 6 no. 8 - 27 avril 2022

Dans ce numéro :

- Formation nationale annuelle 2022
- Réflexion - Simon de Cyrène
- Justice sociale - Doctrine sociale catholique
- Dix principes de l'enseignement social de l'Église
- Qu'est-ce que le changement systémique ?
- Campagne sur le logement
- Jumelage - Guatemala
- Question et réponse

Version en ligne : Volume 6 no. 8 - 27 avril 2022

Abonnez-vous ici

Société de Saint-Vincent de Paul - Conseil National du Canada
2463 chemin Innes Ottawa ON K1B 3K3
Tél: (613) 837-4363
Sans frais: 1-866-997-7787 (1-866-997-SSVP)
www.ssvp.ca - editeur@ssvp.ca
N° d'enregistrement d'organisme de bienfaisance :132410671 RR0001

FORMATION NATIONALE ANNUELLE

Nous sommes très heureux d'annoncer que la Formation nationale annuelle (FNA) a été confirmée et qu'elle aura lieu à Ottawa les 17 et 18 juin 2022. Cela fait longtemps que nous n'avons pas été en mesure de nous réunir en tant que vincentiens et nous en sommes d'autant plus enthousiastes alors que nous sommes à planifier l'événement. Notre thème pour la FNA 2022 est AFFAMÉ. Nous pensons qu'il s'agit d'un thème puissant et opportun car il touche le cœur même de la Société de Saint-Vincent de Paul, aux niveaux national et international. Il représente la faim que nous avons tous pour une vie spirituelle en tant que vincentiens, notre faim de nous rapprocher des autres socialement, par nos interactions quotidiennes et avec les personnes que nous servons, et bien sûr, la faim de nourriture qui est un besoin fondamental pour tous.

Nous avons choisi le nouveau Richcraft Hall de l'Université Carleton, qui surplombe la rivière Rideau et offre un lieu lumineux et spacieux pour nos réunions. Cette année, nous créons un espace pour un salon de discussion en direct, avec des tables installées de façon à permettre des conversations sur une variété de sujets d'intérêt pour les vincentiens. Les membres peuvent choisir une table et inviter d'autres personnes à se joindre à la discussion. Dans le même espace, nous avons invité les conférences et conseils à partager des informations sur leurs projets et/ou des idées prometteuses pour servir les personnes démunies. Richcraft Hall offre également des salles de réunion, grandes et petites, pour accueillir les ateliers qui font partie intégrante de la FNA. Cette année, nos ateliers porteront sur le thème AFFAMÉ. Nous avons reçu des propositions et offrirons plusieurs choix en français et en anglais. Ils seront annoncés à l'approche de l'événement.

Nous avons confirmé deux conférenciers de séance plénière pour la FNA 2022. Nous sommes heureux d'annoncer que le député Francis Drouin, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et Marie-José Mastromonaco, chef des opérations de Deuxième récolte (Québec et Nunavut), ont accepté notre invitation de s'adresser à l'assemblée. Le secrétaire parlementaire parlera de l'état de la faim au Canada, des initiatives du gouvernement pour réduire l'insécurité alimentaire et de la façon dont le secteur caritatif peut aider le ministre à atteindre les objectifs de faim zéro. Mme Mastromonaco nous informera sur la récupération des aliments gaspillés dans notre société, dans le cadre de leur initiative Récupération alimentaire et sur la façon dont les organismes de bienfaisance peuvent participer à cette initiative et en tirer profit; notez que plusieurs conférences de la SSVP y participent déjà. Nos deux orateurs offrent un message pertinent et opportun pour la Société.

J'invite vite fortement tous ceux et celles d'entre vous qui le peuvent d'y assister. Ce temps passé ensemble offre plus que de simples informations. Il nous rapproche et entretient le sentiment d'appartenance qui nourrit l'âme et ravive notre foi.

Deborah Joyce, présidente
Comité de formation national

FORMATION NATIONALE ANNUELLE

Nous sommes heureux de vous inviter à la Formation nationale annuelle (FNA) de la Société de Saint-Vincent de Paul, qui aura lieu à Ottawa les 17 et 18 juin 2022, à l'Université Carleton.

Le thème de la FNA 2022 est AFFAMÉ. Ce thème couvre différents types de sujets d'être affamé, tels que le contact physique, la continuité de la SSVP, la vie spirituelle et émotionnelle ainsi que la faim reliée à l'insécurité alimentaire. Nous proposons de nombreux ateliers en français et en anglais ainsi qu'un salon de discussion en direct, pour permettre aux vincentiens d'échanger des idées et de converser avec d'autres vincentiens à propos de leurs initiatives. Nous avons également le plaisir de proposer une session plénière avec un conférencier principal (à confirmer). Le thème AFFAMÉ sera le fil conducteur de cet événement de deux jours.

Le salon de discussion en direct / salon d'exposition est un forum où les membres, les conférences ou les conseils peuvent identifier un sujet de discussion ou partager leurs initiatives/projets réussis avec d'autres vincentiens. Veuillez réserver votre place si vous souhaitez présenter votre initiative ou projet au **salon de discussion en direct** en remplissant le formulaire de soumission.

Les ateliers durent généralement 75 minutes, incluant la présentation et une période de questions. Les présentateurs doivent fournir leur propre matériel de présentation. Veuillez soumettre votre proposition **d'atelier** en remplissant le formulaire de soumission.

Les propositions doivent être soumises au plus tard le 30 avril.

Cet événement en présentiel est attendu depuis longtemps, après le confinement des deux dernières années. Nous espérons créer un événement inspirant et stimulant, au cours duquel nous pourrons à nouveau tisser des liens et profiter de la compagnie et de la sagesse de nos collègues. Nous espérons vous y rencontrer.

Comité de formation national

Veuillez noter que lors de la réunion du Conseil national du 26 mars, il a été décidé de tenir la réunion statutaire, aussi appelée Assemblée générale annuelle (AGA), à une date ultérieure.

SIMON DE CYRÈNE

Simon s'arrêta, hésitant.
Inconscient de l'importance de sa mission.
Appelé à porter la croix du Christ.

Il convient de faire un peu d'histoire. Nous savons que Simon était originaire de Cyrène, une ville d'Afrique du Nord, dans ce que nous appelons aujourd'hui la Libye. C'était une ville dont la population juive était importante. Simon était probablement venu à Jérusalem pour participer à la célébration de la Pâque, et non pour faire de bonnes œuvres ou s'engager dans un ministère dans les prisons - et certainement pas pour porter la croix du Christ. La bible nous dit qu'il était le père de Rufus et d'Alexandre, deux hommes suffisamment connus des premiers chrétiens pour que ceux qui lisent l'histoire les connaissent par leur prénom et dans ce sens, nous pouvons déduire que Simon aurait entendu parler de Jésus et de ses œuvres par ses fils.

Pendant le Carême, nous pensons à Simon de Cyrène pendant les stations du chemin de croix, une dévotion habituelle à cette période de l'année. Alors qu'il portait sa croix vers le lieu d'exécution, Jésus est devenu si faible que les soldats ont obligé Simon à porter la croix. Ce n'est pas par pitié, mais parce que les soldats craignaient que Jésus ne survive pas à la crucifixion – c'était pour eux une journée de travail comme une autre, une tâche plutôt légère qui consistait à rendre une justice sévère. Les soldats romains ne voulaient pas s'abaisser à porter la croix d'un condamné, alors ils ont forcé Simon à le faire. Ce n'est probablement pas ainsi que Simon avait prévu que sa journée se déroulerait, en regardant le spectacle qui s'offrait à lui (il a peut-être même grommelé « Oh, pourquoi moi ? «), mais quelle grâce dans la vie de Simon ! Ce dernier n'était peut-être pas enthousiaste à l'idée d'accomplir cette tâche, mais il a pris la croix du Christ et l'a suivi d'une manière très littérale.

C'est une chose de se préparer et de prévoir du temps pour aider nos frères et sœurs démunis, mais ça peut en être une autre lorsque l'occasion se présente de manière inattendue. En tant que vincentiens, nous sortons souvent pour aider les démunis à un moment et à un endroit déjà prévus. Nous avons un moment spécifique dans notre vie, pour livrer des paniers ou rendre visite à des détenus, mais comment réagissons-nous lorsque les pauvres et les souffrants ont soudainement besoin de notre aide alors que nous vaquons à nos affaires personnelles?

En tant que vincentiens, nous sommes appelés à voir le Christ souffrir tout autour de nous, dans les pauvres, les impuissants, les incompris. Lorsqu'un pauvre qui souffre fait appel à nous de façon inattendue, nous pouvons hésiter à lui venir en aide – à Lui venir en aide. Nous trouvons de nombreuses excuses. Nous restons à l'écart. Il est difficile de trouver la sagesse et le courage d'aider les plus petits de nos frères et sœurs comme nos maîtres et, à travers eux, le Christ dans les pauvres. Si nous sommes imprudents, nous devenons indifférents à leur souffrance et nous ne les voyons même pas, et encore moins le Christ en eux. En tant que vincentiens, nous répondons souvent aux besoins de ceux qui souffrent au milieu de nous et, grâce aux habitudes prises en réponse à notre appel vincentien, nous les voyons.

Ils sont nombreux, parmi ceux que nous aidons, à devoir porter des croix devenues trop lourdes pour eux. Certains sont flagellés par leurs dépendances. Battus et méprisés par la société abondante dans laquelle nous vivons, mais qui les a marginalisés. Affaiblis par la faim, sans maison à eux, ils dorment sur les grilles d'échappement des fours pour se réchauffer dans le froid de l'hiver canadien. Aucun

soldat ne nous oblige à aider ces personnes, mais par notre réponse à la Grâce et en tant que manifestation de notre mission vincentienne, nous sommes appelés à répondre. Nous pouvons les aider à se remettre sur pied après une chute. Nous portons leur croix et allégeons leur fardeau – Son fardeau. Comme Simon.

John Carey, président
Comité de spiritualité national

JUSTICE SOCIALE – DOCTRINE SOCIALE CATHOLIQUE

Alors que nous poursuivons nos efforts pour étendre notre réseau de justice sociale à travers le Canada, il peut être utile de nous pencher sur un document qui est souvent négligé. La *Doctrine sociale de l'Église* est un résumé des encycliques papales et autres pensées sociales catholiques. L'encyclique Rerum Novarum du pape Léon X111, datant de 1891, a amorcé un processus visant à déterminer comment nous avons progressé dans notre réflexion, en ce qui a trait au principe le plus fondamental, soit la dignité de la personne humaine et le respect de la vie.

Pour nous éduquer et éduquer les autres vincentiens sur les questions de justice sociale, je suggère d'utiliser la *Doctrine sociale de l'Église* comme base. Il existe un certain nombre de variations sur le thème de base de la doctrine sociale, le nombre de principes variant également.

Le document ci-joint, *Dix principes de l'enseignement social de l'Église*, par le père Robert P. Maloney, CM.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le père Maloney il y a plusieurs années lors d'un rassemblement vincentien, lors duquel il a fait un discours des plus éloquents sur ce sujet. Son article examine les enseignements sociaux d'un point de vue vincentien et je crois que nous pouvons tous nous y référer dans nos divers travaux ici au Canada.

Veuillez utiliser les dix principes comme sujets de discussion lors de votre prochaine réunion. Partagez-les avec les membres de votre conférence. Prenez le temps de méditer sur chacun des principes et réfléchissez à la façon dont ils peuvent vous aider dans votre ministère auprès des personnes démunies et dans vos relations avec votre conférence.

Jim Paddon, président
Comité de justice sociale national

DIX PRINCIPES DE L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE L'ÉGLISE

Voici dix pierres de construction sur lesquelles repose toute la doctrine sociale de l'Église :

1. Le principe de la dignité de la personne humaine

« Tout être humain est créé à l'image de Dieu et racheté par Jésus Christ. Il est donc sans prix et digne de respect en tant que membre de la famille humaine ». Ceci est le principe de base de la doctrine sociale catholique. Chaque personne quels que soient sa race, son sexe, son âge, sa nationalité d'origine, sa religion, son orientation sexuelle, son statut vis-à- vis de l'emploi, son niveau économique, sa santé, son intelligence, sa réussite ou n'importe quelle autre caractéristique engendrant des différences, est digne de respect. Ce n'est pas ce que vous faites ou ce que vous avez qui vous donne droit à être respecté, mais c'est le simple fait d'être un homme qui établit votre dignité. A cause de cette dignité, la personne humaine n'est, dans l'optique catholique, jamais un moyen, mais toujours une fin.
L'ensemble de l'enseignement social catholique commence avec la personne humaine, mais ne finit pas là. Les personnes individuelles ont une dignité, mais l'individualisme n'a pas de place dans la pensée sociale catholique. Le principe de la dignité humaine donne à la personne humaine un droit d'appartenance à une communauté, la famille humaine.

2. Le principe du respect de la vie humaine

« Chaque personne, depuis le moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle, a une dignité inhérente et un droit à la vie en conformité avec cette dignité ». La vie humaine à chaque étape de son développement et de son déclin est précieuse et donc digne de protection et de respect. Il est toujours coupable d'attaquer directement une vie humaine innocente. La tradition catholique voit le caractère sacré de la vie humaine comme faisant partie de toute vision morale d'une société juste et bonne.

3. Le principe d'association

« Notre tradition proclame que la personne n'est pas seulement sacrée mais sociale. La façon dont nous organisons la société -au niveau économique et politique, légal et juridique- affecte directement la dignité humaine et la capacité des individus à grandir en communauté ». La famille est le point central de la société ; la stabilité familiale doit toujours être protégée et jamais dévaluée. En s'associant avec d'autres -en famille et dans d'autres institutions sociales qui favorisent la croissance, protègent la dignité et promeuvent le bien commun- les personnes humaines atteignent leur épanouissement.

4. Le principe de participation

« Nous croyons que les gens ont le droit et le devoir de participer à la société en cherchant ensemble le bien commun et le bien-être de tous, spécialement des pauvres et des personnes vulnérables ».
Sans participation, les biens qui sont mis à la disposition de la personne par une quelconque institution sociale ne peuvent être obtenus. La personne humaine a le droit de ne pas être privée, de participer à ces institutions qui sont nécessaires à l'épanouissement humain.
Ce principe s'applique de façon particulière aux conditions liées au travail. « Le travail est plus qu'une manière de gagner sa vie ; c'est une forme de participation continue à la création de Dieu. Si la dignité du travail doit être protégée, les droits fondamentaux qui sont le privilège des travailleurs doivent aussi être respectés -le droit à un travail productif, à un salaire convenable et juste, le droit d'organiser des syndicats et d'y adhérer, le droit à la propriété privée et à l'initiative économique ».

5. Le principe de la protection préférentielle des pauvres et des personnes vulnérables

Nous croyons que nous rejoignons le Christ lorsque nous rejoignons les personnes dans le besoin. La parabole du jugement dernier joue un rôle important dans la tradition de la Foi catholique. Depuis ses

origines, l'Église a enseigné que nous serons jugés par ce que nous avons choisi de faire ou de ne pas faire vis-à-vis des affamés, des assoiffés, des malades, des personnes sans domicile, des prisonniers. Aujourd'hui l'Église exprime cet enseignement par le terme « d'option préférentielle pour les pauvres ». Pourquoi un amour préférentiel pour les pauvres ? Pourquoi mettre en premier les besoins des pauvres ? Parce que le bien commun, le bien de la société dans son ensemble, l'exige. Le contraire de riche et puissant est pauvre et sans pouvoir. Si le bien de tous, le bien commun doit l'emporter, une protection préférentielle doit être apportée à ceux qui souffrent de l'absence de pouvoir et des effets de la privation. Autrement l'équilibre nécessaire pour maintenir le tissu de la société serait brisé au détriment de tous.

6. Le principe de solidarité

« L'enseignement social catholique proclame que nous sommes les gardiens de nos frères et de nos sœurs où qu'ils se trouvent. Nous formons une seule famille humaine... Apprendre à pratiquer la vertu de solidarité signifie apprendre que « aimer notre prochain a des dimensions globales dans un monde interdépendant ».

Le principe de solidarité conduit à des choix qui assureront la promotion et la protection du bien commun.

La solidarité nous appelle à ne pas répondre seulement à des malheurs personnels et individuels ; il y a des problèmes de société qui sont un cri exigeant des structures sociales plus justes. Pour cette raison, l'Église nous appelle souvent, aujourd'hui, non pas seulement à nous engager dans des œuvres charitables, mais aussi à travailler à la justice sociale.

7. Le principe de gérance

« La tradition catholique insiste sur le fait que nous montrons notre respect pour le Créateur par notre gestion de la création ».

Celui qui gère est un administrateur, pas un propriétaire. A une époque de prise de conscience grandissante de notre environnement physique, notre tradition nous appelle à nous sentir moralement responsables de la protection de l'environnement -terres cultivables, prairies, espaces boisés, air, eau, minéraux et autres gisements naturels-. Les responsabilités de gérance s'appliquent aussi à l'attention de notre santé et à l'usage de nos talents personnels et de nos biens.

8. Le principe de subsidiarité

Ce principe a trait principalement aux « responsabilités et limites du gouvernement et au rôle essentiel des associations bénévoles ».

Le principe de subsidiarité met une limite nécessaire au gouvernement en insistant sur le fait que le niveau supérieur d'une organisation ne doit pas effectuer des opérations qui peuvent être prises en compte efficacement et effectivement à un niveau inférieur par des personnes ou des groupes qui sont plus proches des problèmes et du terrain. Les gouvernements oppressifs violent toujours le principe de subsidiarité ; des gouvernements trop actifs le violent aussi parfois.

D'un autre côté, les individus se sentent souvent démunis face à des problèmes sociaux décourageants : le chômage, les gens qui dorment sur les pas de porte ou qui mendient au coin des rues. Comme ces problèmes ont des dimensions de société, ce n'est ni une personne ni un groupe qui pourront les résoudre. Tout en respectant la subsidiarité, le gouvernement qui reçoit les impôts doit aider les individus, les communautés plus petites et la communauté nationale à faire quelque chose pour résoudre de tels problèmes sociaux. En payant des impôts, nous contribuons ainsi à l'établissement de la justice sociale.

9. Le principe de l'égalité humaine

« L'égalité de toutes les personnes vient de leur dignité essentielle... Si les différences de talents font partie du plan de Dieu, la discrimination sociale et culturelle vis-à-vis des droits fondamentaux n'est pas compatible avec le dessein de Dieu ».

Traiter ses semblables avec égalité est une manière de définir la justice, comprise aussi de façon classique comme le fait de rendre à chacun ce qui lui revient. Sous-jacent à cette notion d'égalité est le simple principe de justice ; une des plus précoces sentiments éthiques ressentis dans l'être humain en développement est le sens de ce qui est « juste » et de ce qui ne l'est pas.

10. Le principe du bien commun

« Le bien commun est compris comme les conditions sociales qui permettent aux gens d'atteindre leurs pleines potentialités et de réaliser leur dignité humaine ». Les conditions sociales, auxquelles l'Eglise pense, présupposent « le respect des personnes », « le bien-être et le développement social du groupe » et le maintien de la paix et de la sécurité par l'autorité publique. Aujourd'hui, dans un âge d'interdépendance globale, le principe du bien commun conduit au besoin de structures internationales qui peuvent promouvoir le juste développement des personnes et des familles par-delà les frontières régionales et nationales.

Ce qui constitue le bien commun sera toujours matière à discussion. L'absence de sensibilité au bien commun est un signe certain de décadence dans une société. Quand le sens de la communauté s'érode, le souci du bien commun diminue. Un bon souci communautaire est l'antidote à un individualisme effréné qui, comme l'égoïsme sans limite dans les relations personnelles, peut détruire l'équilibre, l'harmonie et la paix au sein des groupes, des voisinages, des régions et des nations.

Robert P. Maloney, C.M.

QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT SYSTÉMIQUE?

Les vincentiens sont appelés à servir nos voisins aux prises avec la pauvreté, ce que nous faisons traditionnellement par des actes de charité. Mais nous sommes également appelés à aider nos voisins à changer les circonstances de leur vie en les aidant à éliminer les barrières qui les maintiennent dans la pauvreté. Nous appelons cette partie de notre travail le changement systémique.

La définition du changement systémique adoptée par la Famille vincentienne en Amérique du Nord est la suivante : « Le changement systémique, chez les personnes vivant dans la pauvreté, vise au-delà des besoins en nourriture, vêtements, abris et autres besoins immédiats. Le changement systémique permet aux personnes elles-mêmes de s'engager dans l'identification des causes profondes de leur pauvreté et de créer des stratégies, y compris la prise de position, pour changer les structures qui les maintiennent dans la pauvreté. Le changement systémique exige la transformation des attitudes. »

L'élément clé ici est de donner aux personnes qui vivent dans la pauvreté les moyens de participer au processus d'identification des causes profondes de leur condition, voire de le diriger. Ils sont les experts de leur propre situation et nous devons respecter leur expertise face à nos propres préjugés, nos idées préconçues et même nos solutions bien intentionnées. Lorsque nous encourageons nos voisins vivant dans la pauvreté à exprimer leurs besoins et à participer à l'élaboration de solutions, eux et nous devenons des partenaires dans la lutte pour la justice.

Parfois, les solutions peuvent être mises en œuvre au niveau personnel. Un vincentien peut aider son voisin dans le besoin à accéder à une ressource qui lui permettra d'échapper à la pauvreté. Aider quelqu'un à s'inscrire à un programme d'éducation en est un exemple. Parfois, la solution peut être trouvée au niveau de la communauté, lorsque nous soutenons la mise à disposition d'un logement abordable ou d'un programme de soins de santé important qui peut aider la personne à avoir une meilleure qualité de vie. Parfois, la solution nécessite un changement aux niveaux supérieurs du gouvernement. Nous pouvons préconiser des normes de travail qui permettront aux travailleurs de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Nous pouvons promouvoir des normes minimales de soutien au revenu qui permettront aux gens de conserver leur santé et leur dignité.

Les initiatives de changement systémique réussies présentent deux caractéristiques principales : elles contribuent à changer la situation de vie globale de la personne et à créer une amélioration permanente de la vie de la personne.

Comment la visite à domicile s'inscrit-elle dans la vision du changement systémique ? En tant que vincentiens, nous sommes dans une relation privilégiée de confiance mutuelle avec les personnes aux prises avec la pauvreté. Nous les aidons à subvenir à leurs besoins fondamentaux et nous leur apportons un soutien social et spirituel comme aucune autre personne ou organisation ne le fait. Grâce à cette relation, nos voisins démunis peuvent être ouverts et honnêtes avec nous lorsqu'ils expriment leurs besoins, leurs espoirs et leurs frustrations en contexte de pauvreté. Nous pouvons travailler avec eux pour trouver les

meilleurs moyens de briser le cycle. Nous pouvons être des compagnons et des mentors dans leur recherche d'une meilleure qualité de vie.

La mission de la Société est de « vivre le message de l'Évangile en servant le Christ à travers les pauvres avec amour, respect, justice et joie ». Pour y parvenir efficacement, nous devons aborder la question de la pauvreté à la fois aux niveaux personnel et systémique.

Corry Wink
Société de Saint-Vincent de Paul, Canada

CAMPAGNE SUR LE LOGEMENT

Notre Campagne nationale sur le logement a été lancée en février 2021 et notre Plan d'action national est disponible dans le site web national (www.ssvp.ca)

Au niveau national, nous avons mis de l'avant un effort de collaboration avec le Réseau national du droit au logement, l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACFI), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et l'Alliance catholique canadienne de la santé (ACCS). En outre, nous travaillons en partenariat avec deux organisations vincentiennes, l'Institute of Global Homelessness (IGH) et l'Alliance Famvin avec les personnes sans-abri (AFPS).

Il existe des exemples de projets de logements existants à Toronto, On., St. John's, T.-N., et Victoria B.-C. et des projets de logements à Halifax, N.-É., Ottawa, On. et London, On.

La campagne sur le logement comprend l'éducation, la prise de position et des projets de construction. Le logement est un enjeu d'ordre fédéral, provincial et municipal, et l'accent est mis sur le besoin de membres de la SSVP, qui peuvent devenir des champions locaux du logement. Il s'agit d'un domaine qu'il est important d'élargir et de développer. Nous avons besoin de champions locaux qui peuvent se joindre à la campagne sur le logement et nous aider à remporter encore plus de succès. Nous demandons à chaque conseil de nommer un champion du logement ou de préférence un sous-comité du logement, pour participer à cette campagne nationale.

Présidents de conseil – Veuillez appuyer la campagne nationale sur le logement en nommant un ou plusieurs membres qui feront office de champions du logement ou formeront un comité du logement. Le Plan d'action national met de nombreuses ressources à votre disposition.

Jim Paddon, président
Comité de justice sociale national

JUMELAGE - GUATEMALA

La Conférence Mère Teresa, Moncton, Nouveau-Brunswick, est jumelée avec la Conférence Virgen de Guadalupe, Ixcán, Playa Grande, Quiché, Guatemala. Voici un compte rendu envoyé par la présidente de la conférence récipiendaire sur l'aide apportée grâce aux contributions de jumelage reçues l'an dernier.

« En 2021, nous avons eu le plaisir d'aider onze familles ayant des ressources très limitées. Nous leur avons fourni des médicaments, des produits d'épicerie, des vêtements, un lit et une bourse d'études. Nous avons reçu le lit et la bourse en don. Nous faisons notre possible pour aider ces familles avec le peu de fonds que nous avons et nous continuons à travailler cette nouvelle année avec tous les encouragements et le plaisir que Dieu nous accorde chaque jour. Nous voyons les grands besoins qu'ont nos pauvres frères et sœurs, ce qui nous encourage à continuer d'avancer.

Les membres de la Conférence Virgen de Guadalupe apprécient grandement le soutien que la Conférence Mère Térésa a apporté à nos frères guatémaltèques et nous demandons à Dieu de les garder en sécurité et de guider leurs pas chaque jour.

Je partage ici quelques photos de notre travail. »

Jesica Azucena Santos Ramirez, présidente
Conférence Virgen de Guadalupe

QUESTION ET RÉPONSE

Q: Quand pouvons-nous commencer les visites à domicile en personne? Portons-nous un masque quand nous visitons des personnes à domicile et demandons-nous à ces personnes d'en porter un?

R: Les réponses dépendent notamment des exigences locales/régionales/provinciales en matière de santé publique, mais la prévention et les précautions sont toujours de bonnes mesures à appliquer pour gérer les risques, tant pour les membres que pour les personnes visitées. Les exigences peuvent varier encore considérablement à travers le pays et même d'une communauté à une autre voisine.

À l'échelle nationale, la Société n'interdit aucunement de reprendre les visites à domicile en personne. À moins que cela ne soit interdit en raison d'exigences en matière de santé publique locales/régionales/provinciales, les membres de la SSVP sont encouragés à nouveau à rencontrer en personne les personnes démunies, soit chez elles, soit dans un autre environnement sûr. Les masques sont toujours reconnus comme un bon outil de prévention et de précaution.